## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITE DE POITIERS

## LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 2008 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE DE POITIERS à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. SYLVAIN ARD, né le 21 août 1980 à SAINT-MICHEL D'ENTRAYGUES (016), en vue de son inscription à la Licence professionnelle;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

Le diplôme de LICENCE PROFESSIONNELLE SYSTÈMES INFORMATIQUES ET LOGICIELS, spécialité TECHNOLOGIES LOGICIELLES POUR LE WEB ET LES TERMINAUX MOBILES,

mention bien

est délivré à M. SYLVAIN ARD

au titre de l'année universitaire 2009-2010 et confère le grade de licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Poitiers, le 19 novembre 2010

Le titulaire

Le Président

Jean-Pierre GESSON

Martine DAOUST

Le Recteur d'Académie,

Chancelier des universités

No

/2010200904288

POITIER

8526406